

Pas sûr qu'on tienne.

15 jours après la rentrée le bilan est exécrable: cas de COVID-19 dès la pré-rentrée mise en quarantaine de personnels et d'élèves, suspension de l'accueil périscolaire dans certaines écoles. Les classes surchargées offrent le spectacle consternant d'élèves bâillonnés, entassés dans des salles exiguës, ce qui provoque des crises d'angoisse chez les élèves et pourrait bien en déclencher aussi chez les personnels **Pour l'épanouissement on repassera.**

Sous-effectif

A tous les postes, l'Education Nationale est en sous-effectif criant alors que le nombre d'élèves explose dans le secondaire surtout en lycée pro. Conséquences cette année:

Dégradation des conditions d'enseignement et d'étude: certain·es élèves ont accumulé du retard et ont besoin d'une attention plus importante. **Tant pis pour eux/elles?**

Les stocks de remplaçant·es, insuffisants en raison des coupes sèches, ne permettent pas d'assurer une continuité de cours en cas d'accentuation de l'épidémie et de mise en quarantaine massive des personnels. **Les familles sont priées d'assurer?**

Les masques fournis, inadaptés, protègent de pas grand-chose, risquent de causer des pathologies graves. La protection défectueuse met en danger personnels et élèves, en raison du COVID ou des « mesures » anti COVID.

Souffrance et danger au travail

Inadéquation des masques « grand public » fournis:

Selon la notice il ne s'agit PAS d'équipements de protection.

Les personnels étouffent derrière des masques irrespirables dans l'exercice d'un métier consistant à parler pour les profs, à courir partout pour les AED... **Troubles respiratoires, maux de tête et vertiges garantis.**

Les visières maison parfois proposées, hors de toute norme, sont plus respirables mais bloquent encore plus le son que les masques et imposent une **vision floue qui dégrade la vue.**

Les masques provoquent parfois des allergies (tout comme le gel hydroalcoolique).

Les masques exigent de forcer la voix pour atteindre les élèves au fond de classes surchargées. A craindre: fatigue professionnelle, lésions traumatiques des cordes vocales, hémorragies, polypes, nodules entraînant potentiellement chirurgie, rééducation longue, séquelles permanentes. **Conséquences prévisibles d'effectifs de fac sans amphis ni micros, avec bâillon.**

Autres dysfonctionnements graves constatés:

Absence de fourniture de masque (même « grands publics ») à certains personnels ; absence parfois de gel hydroalcoolique dans certaines classes ; effectifs d'agent·es d'entretien insuffisants pour une désinfection régulière des locaux ; protocoles d'entretien variables d'un site à l'autre; ventilation défectueuse; absence de protocole de lavage sur le site, donc probabilité qu'élèves et personnels reviennent avec les mêmes masques souillés, peut-être facteurs de contamination.

Une question de moyens? Dans la 6^{ème} puissance mondiale?

En Italie, 50 000 enseignant·es ont été recruté·es. Chez nous, la loi « Ecole de la confiance » votée en 2019 n'a même pas été revue: elle impose de placarder à grands frais dans les classes les paroles martiales et sexistes (que dire des « mâles accents » de « la Liberté chérie »...) de la Marseillaise. Combien de micros, de masques ou de postes aura coûté ce caprice patriotique?

ON VEUT, TOUT DE SUITE

Des équipements de qualité professionnelle, adaptés aux réalités professionnelles: masques transparents et efficaces notamment en maternelle et primaire (où les élèves ne portent pas de masque) pour les enseignant·es et AESH à tous niveaux du fait de la nature du métier qui impose la proximité.

Des solutions de sonorisation afin d'éviter qu'enseignant·es et AED ne soient obligé·es de forcer leur voix et ne risquent ainsi de développer des pathologies graves.

Un véritable suivi par la médecine du travail

Un plan d'investissement massif dans l'éducation et une réelle démarche de prévention santé permettant de garantir l'accueil durable des élèves dans des conditions sanitaires optimales, mais aussi dans des conditions d'encadrement permettant d'assurer leur réussite.

La suppression de la limitation du nombre de jours « enfants malades » pour toutes